

Petites révisions avec la rentrée !

Interrogation demain matin... sur le pluriel des jours de la semaine.

Se put-il que déjà vous le sûtes ?

Le pluriel des jours de la semaine ?

Doit-on mettre la marque du pluriel aux jours de la semaine ?

Tout bon commerçant s'est un jour posé cette question très légitime.

Eh bien : oui ! Lundi, mardi, etc... sont des noms communs soumis aux mêmes règles d'accord que les autres noms communs.

On écrit : "Tous les lundis et tous les dimanches".

Sauf que, vous vous doutez bien que ça ne peut pas être aussi simple...

Lorsque ce même jour est suivi par une description de temps, la semaine par exemple, il faut compter le nombre de ces jours dans cet intervalle de temps.

Dans une semaine il n'y a qu'un seul lundi, et on écrit donc :

"Tous les lundi de chaque semaine".

Vous suivez toujours ?

Donc, si on passe au mois, il y a cette fois plusieurs jours qui sont un lundi dans un mois, et on écrit donc :

"La réunion a lieu les premier et troisième lundis de chaque mois".

Au passage, vous remarquerez que premier et troisième sont au singulier puisqu'il n'y a qu'un premier et un troisième dans un mois. Mais les deux ensemble sont un pluriel !

C'est dans ce même ordre d'idée qu'on écrit :

"Tous les dimanches matin et tous les mardi soir de chaque semaine".

Dans le premier cas, matin est au singulier car il n'y a qu'un seul matin dans une journée ; par contre il y a plusieurs dimanches.

Dans le deuxième cas, il n'y a qu'un seul mardi dans la semaine, d'où le singulier, et il n'y a toujours qu'un seul soir dans un mardi.

Vous faillites ne point lire ces subtilités de la langue française...

Ce jour, vous le pûtes !